

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2022

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 12 - Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt deux le VINGT SEPT JANVIER, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2022.

Présents : Mesdames et Messieurs BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, BACH Yves, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, ANDRIEU Francis, CONTE Benoît, LÉVEILLÉ Juliette, CAMBOU Michel, WARGNY Christophe, GOMEZ Hélène et RENARD Serge.

Absents excusés : Michel CAMBOU (procuration à Yves BACH), Aurélie RIGAL (procuration à Anthony SINGLANDE) et Francis ANDRIEU (procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ)

Absents non excusés : néant **Secrétaire de séance :** CONTE Benoît

Modification temps de travail poste d'Adjoint Technique n° 6 qui passe à 30h02mn à compter du 01/02/2022. Le tableau des effectifs du personnel permanent est modifié en conséquence.

Classement de voies dans la voirie communautaire : Le conseil municipal rejette à la majorité les nouvelles modalités de gestion de la voirie communautaire du Pays de Lalbenque-Limogne ainsi que les critères de classement retenus pour la définition de l'intérêt des voiries communautaires.

Il considère que certaines voies se trouvent exclues de la compétence communautaire du simple fait de leur dénomination, il n'est pas tenu compte de l'usage qui en est fait (desserte ZA, déserte mas d'habitations)

Tarifs et règlement du marché hebdomadaire :

- tarif du droit de place 1,50 € le mètre linéaire;
- suppression du paiement au trimestre ;
- abonnement à l'année dont le paiement correspond à 46 dimanches payables au début de l'année civile;
- instauration d'un abonnement au semestre de date à date dont le paiement correspond à 23 dimanches payables au début du semestre concerné ;
- tout mètre linéaire entamé est dû dans sa totalité;
- suppression du forfait quotidien utilisateur pour le branchement électrique.

Le règlement mis à jour fait l'objet d'un arrêté du Maire

Délégation pour signature d'actes notariés : Compte-tenu du changement de municipalité, la nouvelle assemblée autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte de vente du terrain sur lequel la halle sportive a été édifiée et l'acte d'achat de la parcelle de la Maison de la Chasse et du Patrimoine.

Achat de terrain à la zone artisanale : La commune va acquérir une parcelle de 3 537 m² à la zone artisanale pour réserve foncière. Elle se situe à l'arrière de la propriété de M. MERLE et de la Maison de la Chasse et du Patrimoine.

Réfection de trottoirs : demandes de subventions et plan financement :

Les trottoirs longeant la D911 entre la Mairie et la Maison des Associations vont être refait. Des demandes de subventions vont être déposées auprès de l'Etat, de la Région et du Département pour un taux espéré de 80%.

Compactage d'emprunts :

L'objectif de ce compactage est de revoir les taux des 6 prêts les plus élevés afin de réduire la pression financière de la dette sur les intérêts et les annuités. 6 des 8 prêts en cours sont renégociés et compactés en 1 seul d'un montant de 801 097,49 € sur une durée de 13 ans au taux fixe de 1,01 %. Les frais de dossier s'élèvent à 1 602 €. Résultat : économie sur les annuités de 11,5k€

La séance est levée à 21h51

Fait à Limogne en Quercy, le 28 janvier 2022

Le Maire, Jean-Claude VIALETTE,